

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu****République Française****Département de la Haute-Loire**Séance du 27/11/2024 . Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 12 Votants : 14;  
Exclus : 0

Date de la convocation : 21/11/2024 Date d'affichage : 22/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre 2024, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

**Etaient présents** : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE - N CHARREL– C CIVEYRAC - Y COMUNELLO – P GOUY - C MOULIN - M RIVET - JJ STOECKLIN

**Ont donné pouvoir** : S. TEYSSONNEYRE à donné pouvoir à N. CHARREL  
Y. AUBERT BRUN à donné pouvoir à H. RIGOLLIER

**Excusé** : P. COLMACHE

**Secrétaire de séance** : JJ STOECKLIN

Elu supplémentaire : JL MASSON

**7 – DM 2 Fonctionnement**

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent technique a été en CITIS jusqu'au 6 octobre et son remplacement a donc duré plus longtemps que prévu, nous devons donc augmenter les crédits sur la ligne 012- CHARGES DE PERSONNEL 63131 Personnel non titulaire de 5 000 € en diminuant le compte 60632 Fournitures non stockées de 5 000 €

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## DM 2 FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-64131 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

A l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 27/11/2024

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire



